

**PAR SOLIDARITE, AMV,
LE LEADER DE L'ASSURANCE 2-ROUES,
REDUIT D'1 MOIS LA COTISATION DE
SES ASSURES MOTO & AUTO**



AMV Assurance, solidaire de ses assurés

Depuis plus de 45 ans, AMV est aux côtés de ses partenaires, de ses sportifs et de ses assurés, et encourage la pratique du deux ou du quatre roues sur tous les terrains... Dans les bons moments, comme dans les plus difficiles.

Dès les premiers jours de la mobilisation contre le Coronavirus, le leader de l'assurance deux-roues a adapté son organisation pour maintenir un service continu de qualité à ses assurés, tout en respectant scrupuleusement les règles de sécurité pour ses collaborateurs. Plus de 300 d'entre eux sont ainsi en télé-travail pour poursuivre la gestion des dossiers, traiter les mails et répondre aux appels.

Les assurés comme les passionnés, suivant l'actualité d'AMV sur les réseaux sociaux, ont été encouragés à adopter un comportement prudent et civique face à l'épidémie, en appliquant, selon les situations personnelles, le confinement ou les règles limitatives de circulation.

Par solidarité envers sa communauté d'assurés de deux, trois ou quatre roues, qui se voient majoritairement privés de l'usage de son véhicule, **AMV Assurance a décidé de réduire leur prime d'assurance en leur offrant 1 mois de cotisation.**

Ce geste fort, qui s'adresse à 700 000 assurés, (moto, scooter, quad et auto), s'appliquera au renouvellement annuel de leur contrat.

*« Au vu des nombreux défis que soulève la crise sanitaire actuelle, il est essentiel que nous nous montrions tous solidaires et responsables. Notre action vise à **soutenir nos assurés** touchés par les mesures de confinement, parfois impactés économiquement et à **remercier celles et ceux** qui continuent à utiliser leur deux, trois ou quatre roues comme moyen de transport, lorsqu'elles ou ils sont **mobilisés professionnellement**. »* souligne Franck Allard, PDG d'AMV.

A propos d'AMV

AMV est créé en 1974 par Franck Allard, sous le nom d'Assurance Moto Verte, afin d'apporter une solution d'assurance au juste prix correspondant à la réalité des risques de la pratique de la moto. En effet, face aux solutions d'assurance rigides existantes ne faisant aucune distinction entre les différents usages (ex : moto de route et tout terrain), AMV a développé des garanties et des tarifs personnalisés grâce à une segmentation intégrant de multiples critères. Aujourd'hui, AMV est le leader de l'assurance spécialisée 2-roues et propose également une gamme complète de contrats d'assurance : auto et moto de collection, auto, 4X4, camping-car, scooter des mers et multirisques habitation. L'acquisition en 2011 de Légende Assurance a permis à AMV de développer une offre spécifique, parfaitement adaptée aux usages des collectionneurs de motos et autos anciennes. Les équipes du service dédié à AMV Légende prennent un soin tout particulier à répondre aux besoins de cette clientèle exigeante. AMV est également présent en Espagne depuis 2003 et en Argentine depuis 2013. AMV est une filiale du groupe Filhet-Allard : 6ème courtier d'assurance en France avec plus de 1.200 collaborateurs. CA de 190M€, en croissance de près de 50% en 5 ans.

Blog AMV : <https://www.amv.fr/blog/>

Facebook AMV : <https://www.facebook.com/AMVAssurance>

Instagram : @amvassurance

Youtube AMV : <https://www.youtube.com/user/AMVassurance>